

Paquet 3NP.01

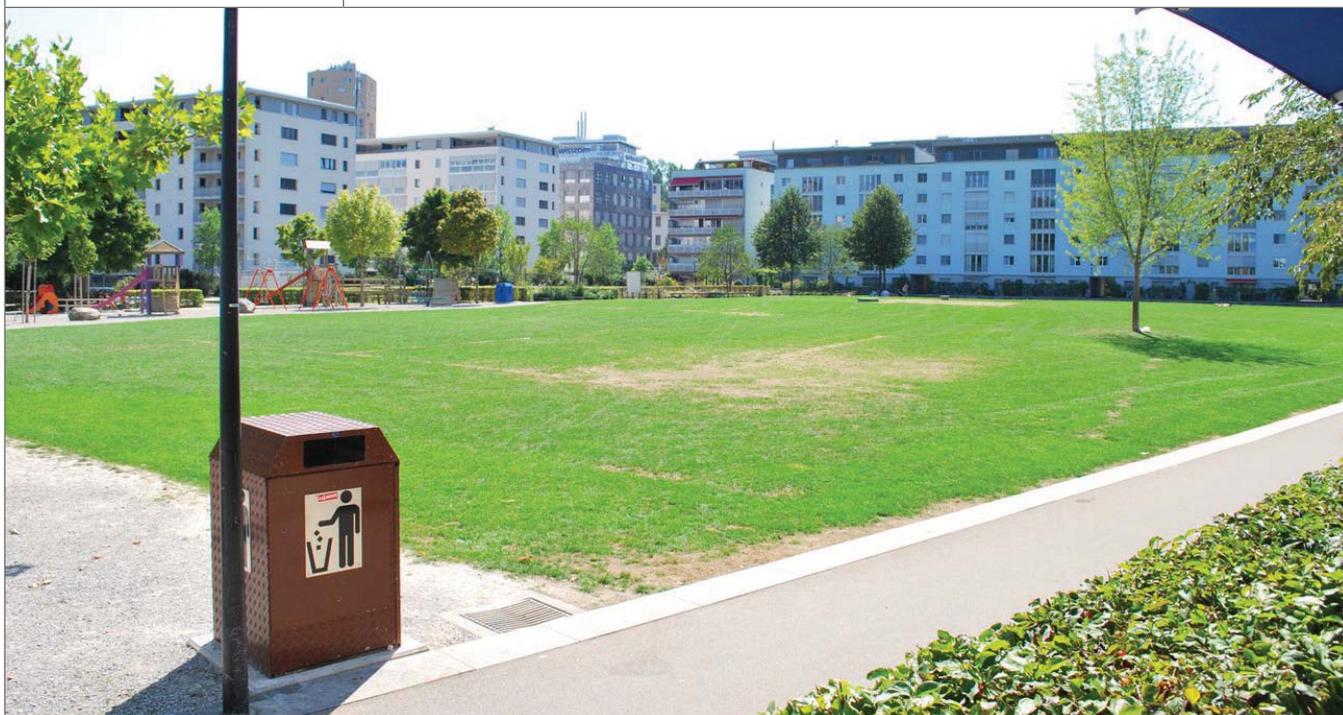
Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité

Zone urbaine

Type : non infrastructurelle

Priorité : -

Coûts : 20'500'000 CHF



Mesure

Objectifs

La mesure a pour objectif l'aménagement et, dans certains cas, la création ou l'extension de parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité. La valorisation et la mise en réseau des parcs urbains constituent également des objectifs importants.

Description

Les démarches sont les suivantes :

- Etablir un diagnostic biodiversité des parcs et définir les exigences par rapport aux espèces cibles.
- Evaluer leur accessibilité et leur connexion par rapport à la mobilité douce (MD).
- Proposer un plan d'action pour chaque parc avec des mesures d'aménagement au niveau des loisirs, de la biodiversité et de la MD.

Parcs urbains concernés

3NP.01.01: Poya - Palatinat

- Suppression des clôtures.
- Amélioration de l'accessibilité.
- Conversion des surfaces agricoles à l'intérieur des périmètres des parcs en espaces de détente.
- Amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- Augmentation de l'arborisation.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.02: Ste Agnès - Porte de Morat

- Amélioration de l'accessibilité.
- Amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.03: Université Miséricorde

- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.04: Grand-Places

- Création d'un nouveau parc (sur la base du projet lauréat du mandat d'études parallèles (MEP) des Grand-Places).
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.05: Université Pérolles – Sainte-Croix / Arboretum

- Augmentation de l'arborisation.
- Diminution des surfaces minérales et remplacement par des surfaces rudérales ou des prés.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).
- Améliorer la continuité écologique entre les deux espaces naturels du Lac de Pérolles.

3NP.01.06: Domino

- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.07: Cormanon

- Amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.08: Platy

- Amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.09: Bertigny

- Conversion des surfaces agricoles à l'intérieur du parc en espaces de détente.
- Amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- Augmentation de l'arborisation.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.10: Guintzet

- Conversion des surfaces agricoles à l'intérieur du parc en espaces de détente.
- Amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.11: Etang du Jura

- Amélioration de l'accessibilité.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.12: Torry

- Création d'un nouveau parc.
- Conversion des surfaces agricoles à l'intérieur du parc en espace de détente.
- Amélioration des cheminements à l'intérieur du parc.
- Augmentation de l'arborisation.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).

3NP.01.13: Bluefactory

- Création d'un nouveau parc.
- Aménager au moins 20 % de l'espace en surfaces favorables à la biodiversité (espèces cibles).
- Entretien extensif (fauche tardive, aménagement de microstructures, renonciation aux pesticides).
- Priorisation donnée à l'emploi d'espèces indigènes.

Opportunité

Les parcs urbains sont les poumons verts de l'agglomération. Ils jouent un rôle essentiel pour la qualité de vie et le bien-être de la population. Actuellement, une grande partie des parcs se compose de gazons tondus, souvent démunis d'ombre et désertés par la population les jours de grande chaleur. Les boisements comptent beaucoup d'espèces non indigènes. Fréquemment, la taille répétée des couronnes des arbres les empêche de s'épanouir et de créer de l'ombre. Certains parcs sont en partie rendus inaccessibles par des clôtures et/ou utilisés en tant que surfaces agricoles.

Utilité

Compenser la densification en aménageant des parcs urbains de qualité, accueillants, accessibles et riches en biodiversité et, ainsi, améliorer la qualité de vie et de l'habitat.

Effets escomptés

Amener la population à fréquenter ces espaces et à y accéder par des mesures de MD.

Amélioration de l'habitat pour la flore et la faune et augmentation de la biodiversité, en particulier des espèces végétales indigènes et des espèces-cibles.

Compétences

Instance responsable

Agglomération de Fribourg

Instances concernées

Agglomération de Fribourg
Communes
Canton (SNP)
Propriétaires privés

Communes concernées

Fribourg
Granges-Paccot
Villars-sur-Glâne

Tâche de l'Agglomération

Elabore, en collaboration avec les communes, un concept de mise en réseau des parcs urbains. Cette étude devra notamment permettre de définir les liaisons de MD ainsi que d'assurer la continuité de la trame verte. Des objectifs d'aménagements seront également fixés pour chaque parc urbain.

Tâche des communes

Elaborent, pour chaque parc, et sur la base du concept établi par l'Agglomération, un plan d'action englobant des mesures d'aménagement, de valorisation et de protection de la nature, de biodiversité, de loisirs et de MD.

Mettent en place les mesures du plan d'action et assurent l'entretien des infrastructures et des espaces verts des parcs urbains.

Tâche du canton

Soutient et conseil de la part du Service de la nature et du paysage (SNP), notamment pour l'élaboration du concept de mise en réseau des parcs urbains.

Réalisation

Programme

- Elaboration d'un concept de mise en réseau des parcs urbains 2018 - 2022 : réalisation des mesures.
- Elaboration d'un plan d'action avec mesures pour chaque parc.
- Réalisation des mesures.

Financement

Agglomération de Fribourg, communes concernées, participation financière du canton pour les mesures biodiversité (SNP).

Autres

Mesures corrélées et liens à la conception

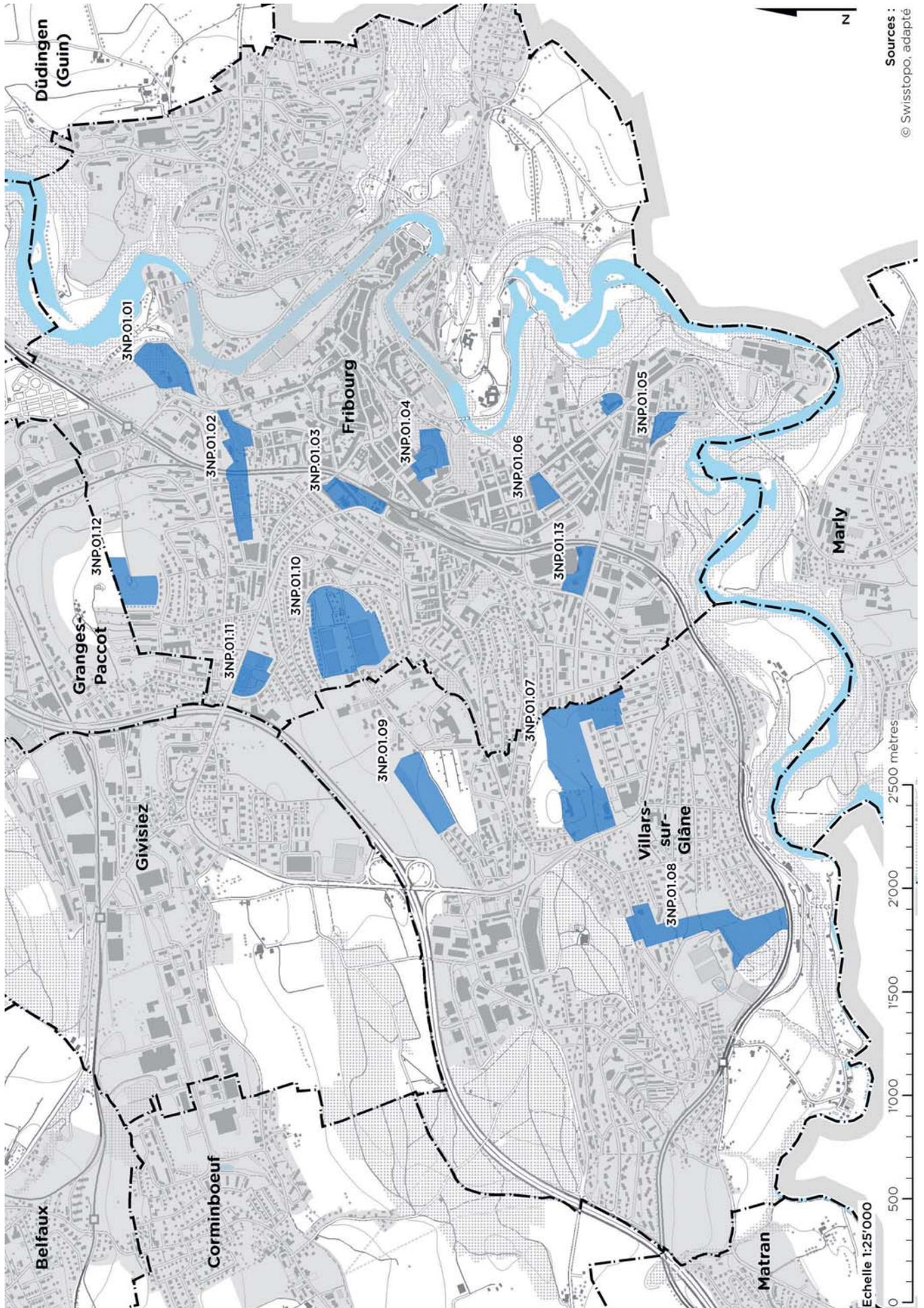
3NP.11.00 - Mesures visant à favoriser les espèces cibles spécifiques à l'agglomération.

Données de base, études réalisées

-

Paquet 3NP.01

Parcs urbains accueillants, accessibles et riches en biodiversité : localisation des parcs concernés



Sources :
© Swisstopo, adapté